



# Bulletin d'information

Association pour une retraite convenable

Siège social : 2 Chemin de l'Écluse, 25160 LABERGEMENT SAINTE MARIE

Directeur de publication : Michel NEBOUT

Anciens ministres du culte  
Anciens membres des congrégations

Janvier 2018 n° 79

**SPECIAL AG 2018**  
**40 ans de l'APRC**

**EDITO :**

**Regarder le passé et penser l'avenir**

**Dans ce numéro :**

Correspondants locaux 2

**AG 2018 Pratique** 3-4

**Consultation Avenir  
de l'association** 5-6

**AG : Ordre du jour** 7

**Rapport moral** 8-11

**Rapports d'activités** 12-18

**Rapport financier et  
Budget prévisionnel** 19-23

**L'APRC fête ses 40 ans** 24-26

**Candidat au CA** 26

**Juridique : une réunion  
de formation** 27

**Ils nous ont quittés** 27

**Adhésion—cotisation** 28

Célébrer les quarante ans de l'APRC c'est « regarder d'où l'on vient pour savoir où l'on va ».

*Regarder d'où l'on vient : le texte de Jean Doussal retrace utilement les grandes étapes de notre association. Il nous fait percevoir la ténacité des équipes dirigeantes pour obtenir quelques avancées qui sont néanmoins essentielles. Les réflexions d'anciens présidents expriment cette volonté de justice et la nécessité de permettre aux AMC lésés de retrouver de la dignité.*

*Penser l'avenir : c'est ce à quoi s'attachera cette assemblée générale avec autant d'acuité que de sérénité.*

*Puisque l'APRC est l'affaire de tous, le conseil d'administration invite chaque membre de l'association à répondre à l'enquête proposée dans ce bulletin (pages 5-6). Les réponses alimenteront la réflexion des participants à l'assemblée générale et permettront de déterminer les orientations à mettre en place par et pour la prochaine mandature.*

*Celle-ci aura besoin de toutes les énergies et de toutes les compétences disponibles pour prouver à la fois la vitalité de l'APRC et pour agir efficacement pour atteindre les objectifs fixés.*

*Il n'y a pas la place pour la morosité et le défaitisme mais pour la persévérance qui a prévalu durant ces quarante années.*

*Alors « Haut les cœurs » !*

Isabelle SAINTOT, présidente

**AG 2018 :  
n'oubliez pas ce bulletin !**

Ce bulletin spécial contient toutes les infos nécessaires pour participer à l'AG. Si vous venez à Paris, surtout n'oubliez pas de le mettre dans votre valise ! C'est un outil indispensable !

**NOUVEAU ! JURIDIQUE :**  
**une rencontre de formation et d'information (voir p. 27)**

**« Conduire son affaire en justice »**

Mieux connaître les mécanismes judiciaires pour mieux gérer son dossier

**Samedi 17 mars 2018 de 10 h 15 à 12 h 15  
au Centre Kellerman à PARIS**

## Correspondants locaux - AG 2018

Pour mandater un adhérent à l'AG, n'hésitez pas à solliciter votre correspondant local, il vous donnera la liste des adhérents inscrits.

<b>1 - Alsace</b> Michel GRAB	Tél. : 03 88 73 99 19	<a href="mailto:michel.grab@wanadoo.fr">michel.grab@wanadoo.fr</a>
<b>2 - Nouvelle Aquitaine</b> <b>3B</b> : François MONBEIG	Tél. : 05 59 80 10 97	<a href="mailto:françois.monbeig@gmail.com">françois.monbeig@gmail.com</a>
<b>3 - Bourgogne</b> <b>21 et 71</b> : Colette THOMAS	Tél. : 03 80 58 80 28	<a href="mailto:coletteandre.thomas@orange.fr">coletteandre.thomas@orange.fr</a>
<b>4 - Bretagne</b> Gérard POUCHAIN	Tél. : 02 99 38 06 49	<a href="mailto:gerann.pouch@club-internet.fr">gerann.pouch@club-internet.fr</a>
<b>5 - Centre-Val de Loire</b> Yves LERAY	Tél : 02.54.77.87.77	<a href="mailto:lerayyves@orange.fr">lerayyves@orange.fr</a>
<b>6 - Champagne-Ardenne</b> Henri GRESSIER	Tél. : 03 24 59 04 52	<a href="mailto:henri.gressier@gmail.com">henri.gressier@gmail.com</a>
<b>7 - Franche-Comté</b> Simon GIRARDET	Tél. : 03 81 83 47 67	<a href="mailto:simon.girardet@wanadoo.fr">simon.girardet@wanadoo.fr</a>
<b>8 - Paris et Ile-de-France</b> Ghislaine BOUGET	Tél. : 01.40.60.97.93	<a href="mailto:gh.bouget@wanadoo.fr">gh.bouget@wanadoo.fr</a>
<b>9 - Occitanie</b> Paul DIMA	Tél. : 05 62 72 86 99	<a href="mailto:dima.p@free.fr">dima.p@free.fr</a>
<b>10 - Hauts-de-France</b> Francis DUMORTIER	Tél. : 03 20 45 17 67	<a href="mailto:francis.dumortier2@wanadoo.fr">francis.dumortier2@wanadoo.fr</a>
<b>11 - Normandie</b> Brigitte CLAUDE	Tél.: 02 33 55 93 99	<a href="mailto:brigitteclaud@hotmail.fr">brigitteclaud@hotmail.fr</a>
<b>12 - Pays-de-Loire</b> <b>44/53/72</b> : Yves GIRARD	Tél. : 02 51 79 10 27	<a href="mailto:vgirard94@neuf.fr">vgirard94@neuf.fr</a>
<b>13 - Poitou-Charentes et Vendée</b> <b>17</b> : Henri BIGEON <b>85</b> : Roger BOUANCHEAU	Tél. : 05 46 37 91 34 Tél.: 02 51 38 08 52	<a href="mailto:hbigeon@sfr.fr">hbigeon@sfr.fr</a> <a href="mailto:roger.bouancheau@wanadoo.fr">roger.bouancheau@wanadoo.fr</a>
<b>14 - Auvergne-Rhône-Alpes</b> <b>01/38N/69</b> : Michel NEBOUT <b>42</b> : Maurice FRAISSE <b>73/74</b> : Jean-Louis DUMAS <b>07/26</b> : Michel GAUQUELIN	Tél. : 06 24 40 85 31 Tél. : 06 82 34 37 27 Tél. : 04.50.67.04.29 Tél. : 04 75 56 45 78	<a href="mailto:myr.mich@orange.fr">myr.mich@orange.fr</a> <a href="mailto:maurice.fraisse@orange.fr">maurice.fraisse@orange.fr</a> <a href="mailto:jean-louis.dumas0885@orange.fr">jean-louis.dumas0885@orange.fr</a> <a href="mailto:michelgauquelin@orange.fr">michelgauquelin@orange.fr</a>
<b>15 - La Réunion</b> <b>974</b> : Philippe HUI	Tél : 02 62 98 55 24	<a href="mailto:hui.philippe@outlook.com">hui.philippe@outlook.com</a>



Sur la vie des régions et des groupes locaux, voir le rapport d'activités « Régions » page 18.

Et n'oubliez pas que l'AG se prépare aussi en équipe locale (voir carte p. 17)

Ci-contre : Journée conviviale région Bourgogne-Franche-Comté à Ronchamp, le 13 juin 2017. Photo I. Saintot.

# SPECIAL AG PARIS - 17-18 MARS 2018

Comme les années précédentes, l'AG 2018 se tiendra au Centre International de Séjour - 17, avenue Kellerman à PARIS 13ème (près de la Porte d'Italie)

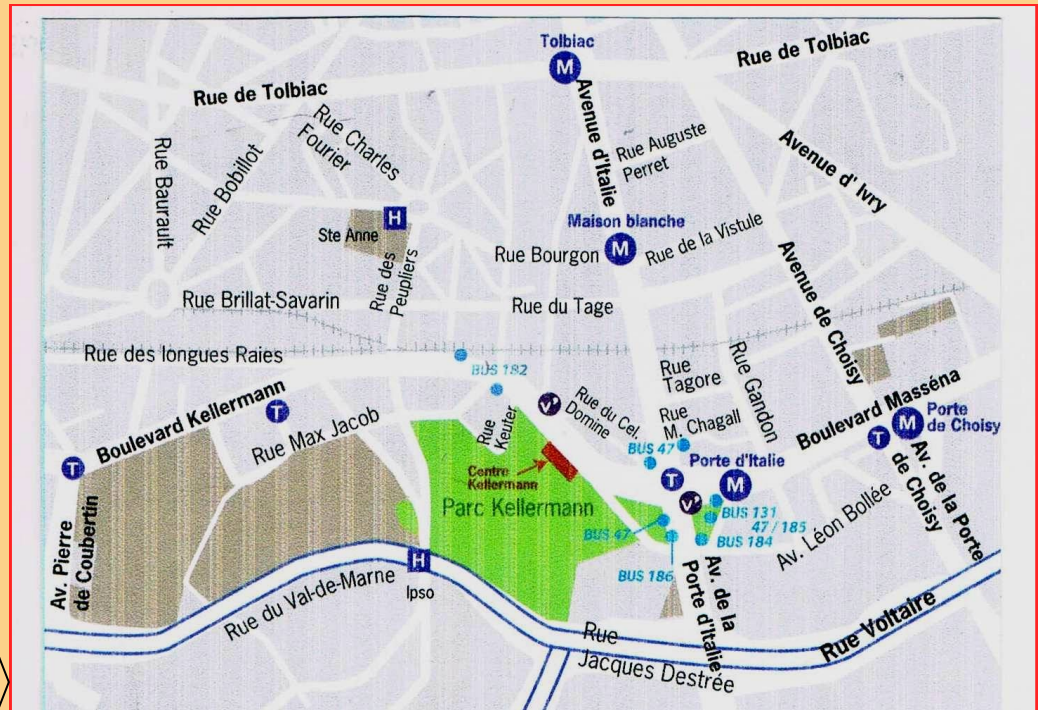
Depuis deux ans, le Centre Kellerman héberge notre assemblée générale. Situé à quelques stations du centre de Paris, il offre un cadre confortable et calme avec un restaurant self-service et des espaces favorisant la convivialité. Autant d'éléments qui plaident en sa faveur, d'autant qu'en favorisant l'accès géographique, le choix de Paris permet de réduire le coût pour les participants.



[www.cisp.fr/cisp/pages/home-11.html](http://www.cisp.fr/cisp/pages/home-11.html)



Plan d'accès au centre Kellerman



## AG 2018 : mode d'emploi

- **Concrètement** : Chaque adhérent a reçu fin janvier un courrier comprenant :
  - pour les présents à l'AG : un **bulletin de participation**, à renvoyer avant le **28 février 2018**.
  - pour ceux qui ne viennent pas mais souhaitent participer aux votes : un **bon pour pouvoir à retourner avant le 3 mars 2018**.
  - une fiche sur **les règles de financement de l'AG** et le **forfait SNCF** par département.
- **Financement** :
  - Toute personne inscrite participe aux frais d'organisation : forfait **40 €**
  - La prise en charge de l'association couvre la période du samedi midi au dimanche midi inclus :
    - \* si je demande une chambre : je paierai le forfait hébergement = **60 €**
    - \* si je ne demande pas de chambre, je paierai mes repas au prix coûtant de **15 €/repas**
  - **Transports** : l'APRC rembourse les frais réels plafonnés au forfait SNCF (selon le département)
  - **Acompte** : pour valider l'inscription à l'AG, il sera demandé un acompte non remboursable de 20€ (frais inscription). Cette somme viendra en déduction de la facture finale qui sera réglée à l'AG.
- **Gestion des inscriptions** : Brigitte Claude. **Pouvoirs** : Isabelle Saintot.

**N'OUBLIEZ PAS** de vous réunir en équipe locale autour de ce bulletin spécial AG.

**Vous arrivez par le TRAIN à Paris. Comment se rendre au Centre Kellermann ?**

## Au départ de la Gare de l'Est :

### En Métro :

Prendre la **ligne 7**, Direction Villejuif-Louis Aragon, **Arrêt : Maison Blanche** (Temps estimé : 35 min)

### En Bus :

Prendre le **Bus N° 47**, Direction Fort du Kremlin Bicêtre. **Arrêt : Maison Blanche**. (Temps estimé : 40 min)

## Au départ de la Gare du Nord :

### En Métro :

Prendre la **ligne 5**, Direction Place d'Italie. Arrêt Place d'Italie- Puis prendre la **ligne 7**, Direction Villejuif-Louis Aragon. **Arrêt : Maison Blanche**. (Temps estimé : 35 min)

### En Bus :

Prendre le **Bus N° 38**, Direction Porte d'Orléans. Arrêt : **Châtelet-Hôtel de Ville**. Puis prendre le **Bus N° 47**, Direction Fort du Kremlin Bicêtre. **Arrêt : Maison Blanche**. (Temps estimé : 51 min).

## Au départ de la Gare Montparnasse :

### \*En Métro :

Prendre la **ligne 6**, Direction Nation.

**Arrêt : Place d'Italie**

Puis prendre la **ligne 7** : Direction Mairie d'Ivry :

**Arrêt : Maison Blanche**. (Temps estimé : 26 min)

### \*En Bus :

Prendre le **Bus N°28**, Direction Porte d'Orléans.

**Arrêt : Porte d'Orléans-Père Coërentin**

Puis prendre la **ligne PC 1**, Direction Porte de Charenton. **Arrêt : Damesme**. (Temps estimé : 32 min)

## Au départ de la Gare de LYON :

### \*En Métro :

Prendre la **ligne 1**, Direction La Défense. **Arrêt Bastille** – Prendre la **ligne 5**, Direction Place d'Italie. **Arrêt : Place d'Italie**. Enfin prendre la **ligne 7**, Direction Villejuif-Louis Aragon. **Arrêt : Maison Blanche**. (Temps estimé : 20 min)

### \*En Bus :

Aller à pied jusqu'à **Pont d'Austerlitz**, prendre le **Bus N°57**, Direction Laplace-RER. **Arrêt : Abbé Georges Henocque**. (Temps estimé : 24 min)

Pour ceux qui arrivent par le Métro ou en bus à la station **Maison Blanche** prendre la sortie : **Avenue de la Porte d'Italie** et la descendre jusqu'à la **PORTE D'ITALIE**. Le Centre se trouvera en face un peu à droite.

**Vous arrivez en VOITURE : programmez votre GPS ! Par le Périphérique Sud : sortie Porte d'Italie. Attention le Centre dispose d'un parking réduit ! Préférez les transports en commun.**



**S.O.S.**

Un problème ? appeler :

06 25 20 79 90 Josiane ETCHEGARAY

06 87 39 98 20 Isabelle SAINTOT

# AG 2018 : consultation auprès des adhérents

Des interrogations sur les orientations actuelles de l'APRC, sur ses moyens et son fonctionnement se font jour dans plusieurs régions. L'AG 2018 et les 40ans de l'association sont l'occasion de se saisir de ces sujets. Le CA vous invite donc à vous exprimer sur les points suivants après avoir relu, si besoin, l'article 4 de nos statuts (dont vous pouvez trouver le texte intégral sur le site : <http://www.aprc.asso.fr/>)

## QUESTIONNAIRE

### **Article 4.**

*L'association a pour but d'obtenir une retraite convenable pour les personnes qui sont lésées, au regard de leur retraite, du fait d'un engagement religieux antérieur, ou du fait de leur affiliation au régime de protection sociale institué par la loi 78-4 du 2 janvier 1978, actuellement dénommé CAVIMAC, ou encore du fait qu'elles n'y sont pas affiliées alors qu'elles pourraient ou devraient l'être.*

*L'association défend également les ayants droit de ces personnes auprès de la CAVIMAC.*

*Elle défend aussi les droits des unes et des autres aux autres prestations de la CAVIMAC.*

Le but de l'APRC est aujourd'hui poursuivi dans trois grandes directions :

- des actions auprès des politiques, tant au plan local qu'au plan national, pour obtenir la revalorisation de nos pensions de retraite CAVIMAC,
- des actions judiciaires pour faire reconnaître l'intégralité de nos droits à pension,
- une présence active et forte au sein du Conseil d'Administration de la CAVIMAC pour faire valoir le point de vue des usagers de la caisse.

### 1) LES TERRAINS D'ACTION

Faut-il, à votre avis, envisager d'agir sur d'autres terrains, trouver d'autres modes d'action ?

Lesquels précisément ?

Etes-vous prêt à vous y investir ?

### 2) LE FONCTIONNEMENT

Que pensez-vous du fonctionnement actuel de l'APRC ?

Faut-il envisager d'autres moyens de l'exercer ? Lesquels précisément ?

En quoi seriez-vous prêts à en être partie prenante ?

## AG 2018 : consultation auprès des adhérents

### 3) LES STATUTS DE L'ASSOCIATION

Les statuts de l'APRC, et son règlement intérieur, vous semblent-ils adaptés à notre action présente et/ou future ?

Sur quels points précis faudrait-il les transformer pour les améliorer ou les préciser ?

En quoi êtes-vous disposés à prendre part au travail de leur réécriture éventuelle ?

### 4) LA COMMUNICATION

La communication au sein de l'APRC vous semble-t-elle satisfaisante ?

Sur quels points précis doit-elle être améliorée, selon vous ?

En quoi êtes-vous prêts à y apporter votre collaboration ?

Ces interrogations sont adressées à chacun d'entre vous. Vous êtes invités à faire connaître votre avis et à envoyer votre réponse à Jean-Pierre MOUTON, membre du CA,

- soit par courrier au :  
6 avenue des Champs bleus  
35132 VEZIN-LE-COQUET
- soit par mail : [j\\_pmouton@yahoo.fr](mailto:j_pmouton@yahoo.fr),  
avant le 1<sup>er</sup> mars.

Jean-Pierre est chargé par le CA de rendre compte de vos avis devant la prochaine AG.

*Un prolongement à vos réflexions personnelles pourrait faire l'objet d'une mise en commun et d'une première réflexion de groupe, lors de vos réunions régionales à venir.*

*Enfin, vos réponses et vos réactions serviront de base aux travaux de groupes lors de l'AG.*

A partir de là, le CA soumettra une ou plusieurs orientations au vote de l'Assemblée Générale.

## AG 2018 : convocation

### Convocation à l'assemblée générale des 17 et 18 mars 2018

Chère adhérente, cher adhérent,

Au nom de l'APRC, je vous invite à participer à notre **assemblée générale ordinaire 2018** (exercice 2017) qui se tiendra : **au Centre International de Séjour, 17 avenue Kellerman, à PARIS 13ème.**

Durée statutaire de l'assemblée générale : **du Samedi 17 mars à 13h45** (émargement sur les listes des participants) **au dimanche 18 mars 2018 à 12h** (clôture officielle de l'AG).

Chaque adhérent doit être à jour de sa cotisation 2017 pour :

- participer aux votes, s'il est présent à l'AG
- ou pour se faire représenter, s'il ne vient pas à l'AG.

Un dossier de participation sera remis à chaque participant à l'accueil dès son arrivée. **Attention** : dans ce dossier ne figureront pas les textes des rapports 2017 (moral, activités, financier). **Il est donc impératif d'apporter à l'AG ce bulletin n° 79 Spécial AG**, et de l'avoir lu avant. Voir en particulier les p. 8 à 24.

Souhaitons que cette AG 2018, sous le signe des 40 ans, donne un élan renouvelé à notre association.

La présidente, Isabelle SAINTOT.

## AG 2018 - Ordre du Jour

### Samedi 17 mars

A partir de 10h : accueil des arrivants

10h15 : Réunion info juridique (voir plus loin p. 27)

12h Repas de midi \*

13h15 Accueil émargement des adhérents

14h00 **Ouverture** de l'AG par la présidente

14h15 **Rapports moral et d'activités** (diapo), questions, **vote**

15h00 **Rapport financier et prévisionnel** (diapo) + rapport vérif. aux comptes, questions, **vote**

15h30 Présentation **candidatures au CA**

**16h00 Pause**

16h30 **interventions Apecc et Avref**

16h45 **Temps d'échanges** en 6x6 : chaque groupe retient une idée-force et une question

17h45 Mise en commun et débat

18h45 **Election** des candidats au CA

19h00 Apéritif et dîner

20h30 : **Célébration des 40 ans de l'APRC**

### Dimanche 18 mars

9h **Présentation du nouveau CA**

9h30 **Présentation des orientations**

Débat sur leur mise en œuvre. **Vote**

11h00 **Questions diverses**  
(lieu prochaine AG ? etc.)

11h30 **Clôture** assemblée générale

12h00 Repas de midi \*

*\* NB : les repas de midi du samedi et du dimanche font partie de la prise en charge associative*



## La Présidente

Comme chaque année à cette époque se tient notre Assemblée Générale. Celle-ci prend un relief tout particulier car c'est **la quarantième**, depuis le 7 mai 1978. C'est aussi la dernière de ma mandature. Après 7 ans, dont 5 comme présidente, j'ai décidé de cesser mes fonctions au sein du Conseil d'Administration de l'APRC, comme je l'avais annoncé l'an passé.

C'est pour moi l'occasion de remercier publiquement tous les adhérents de l'APRC qui, d'une façon ou d'une autre, ont participé, selon leurs moyens, à la vie de notre association, tant ceux du passé que ceux d'aujourd'hui, qui ont fait preuve, depuis 40 ans, d'une vertu capitale : la persévérance. Elle a été et demeure le moteur de l'APRC : elle est refus d'abandonner, refus de renoncer à faire reconnaître nos droits malgré les nombreux dénis dont nos demandes ont fait l'objet, dès 1977 quand le problème de notre retraite a été posé.

Remerciements aussi aux sympathisants, aux anciens présidentes et présidents, aux responsables locaux qui ont fait, et font, vivre l'APRC dans les Régions, parfois avec beaucoup de difficultés. Merci à Alain Gauthier et à Joseph Auvinet, les chevilles ouvrières du juridique, merci aux membres des différentes commissions et bien sûr aux quatre AMC, administrateurs à la Cavimac.

Maintenant revenons au présent pour présenter le rapport moral de gestion pour 2017.

## LA VIE DE L'APRC

### 1 - Le Conseil d'Administration

Il a subi, au cours de cette année, quelques bouleversements : de **9** membres il est passé à **7** en raison d'abord du décès, le 25 mars 2017, de Bruno Barrillot et du départ prévu de Michel Nebout après le CA de septembre 2017.

Depuis la dernière assemblée générale, nous avons bénéficié de la présence de Gérard Dubus Cuisset comme observateur. Il présentera sa candidature lors de cette AG.

Nous avons accueilli lors de chacune des 4 séances du conseil d'administration de 2017 un représentant de la commission juridique pour faire le point sur les procédures en cours ou à venir.

#### Et maintenant ?

Chantal Dauny et Claude-Madeleine Oudot ont choisi de ne pas poursuivre leur mandat au-delà de cette AG.

Resteront donc au CA : Jean-Pierre Mouton (AMC), Josiane Etchegaray (NON AMC), Brigitte Claude (AMC), Gisèle Moigno (NON AMC) auxquels s'ajoutera Gérard Dubus (AMC), s'il est élu. Soit 5 administrateurs c'est-à-dire le nombre minimum requis par nos statuts qui stipulent dans leur article 9 :

« Le nombre des administrateurs doit répondre aux trois conditions suivantes :

1. Le conseil est composé d'au moins cinq membres.
2. Le conseil représente au moins quinze adhérents pour mille (15/1000) sans toutefois excéder le nombre de vingt et un (21).

Les deux tiers (2/3) au moins des administrateurs relèvent de la catégorie « des anciens ministres du culte et anciens membres des associations, congrégations ou collectivités religieuses » visée par l'article R382-70 du code de la Sécurité Sociale. »

Par ailleurs, le Règlement intérieur de l'APRC présente à l'article 4.3.2 le tableau suivant :



## AG 2018 - Rapport Moral (suite)

Total administrateurs	Nb minimum d'AMC	Nb maximum de NON AMC
9	6	3
8	6	2
7	5	2
6	4	2
5	4	1

Au vu de cette situation, c'est aux bonnes volontés que je fais de nouveau appel pour que l'APRC puisse fonctionner et continuer à assumer ses buts associatifs.

Je note que depuis le début de mon mandat en 2011, le nombre d'administrateurs est passé de 12 à 8 puis à 7, malgré la charge de travail qui est restée la même. Cela veut dire que le fonctionnement du CA doit être revu pour permettre aux adhérents qui sont encore en activité de s'investir davantage au sein de l'association : nombre de CA par an, durée, choix du jour de la semaine, travail du bureau, utilisation de la vidéo conférence, etc. Pour ce faire, il n'est pas forcément nécessaire de modifier les statuts ou le règlement intérieur - bien que d'aucuns le souhaiteraient. C'est, prioritairement, une question d'organisation interne.

### 2 - La vie associative

Au moment de rédiger ce rapport, je relève que **551** cotisations ont été versées cette année contre **559** l'an passé. Comme chaque année, quelques retardataires la verseront au moment de l'envoi des documents pour pouvoir voter à l'AG. ce qui veut dire que le nombre d'adhérents reste stable.

Il y a eu **11** nouvelles adhésions cette année. Soit : 6 ayants droit, 1 laïc engagé à l'AVREF, 3 congréganistes et 1 diocésain qui revient après quelques années de rupture.

Nous avons enregistré **15** décès (6 diocésains, 6 congréganistes, 3 non AMC) et **22** ruptures. Bon nombre de celles-ci sont dues à la maladie, aux handicaps, mais il y a aussi celles et ceux qui écrivent ceci :

*« Je soutiens et comprends votre combat, mais on ne peut pas tout avoir et je vous demande de ne plus m'envoyer votre doc car je ne souhaite plus cotiser », « Je cesse d'adhérer à l'APRC car je n'ai pu trouver la moindre petite solution à ma demande », « Je quitte l'APRC car ce fut non à toutes mes demandes. Cela m'a déjà coûté trop cher. J'espère que d'autres auront plus de chance. Je garderai un très bon souvenir de vous tous car j'ai été très bien accueillie ».*

#### Quelques remarques :

En étudiant les listes de notre fichier je constate, qu'en 2011, l'APRC comptait **650** adhérents et **551** à ce jour. Sur les **130** personnes classées « *nouveaux adhérents* » durant la période 2011-2017 seules **55** personnes cotisent encore à l'APRC aujourd'hui. Il y a eu dans le même temps : **266** ruptures et décès.

Cela interroge autant que les demandes de renseignements via le site associatif qui sont rarement suivies d'adhésion. Il faut dire qu'après examen de certaines situations, nous ne pouvons pas, toujours apporter une aide concrète.

## LES ORIENTATIONS

### 1- Le juridique

Je laisserai le soin aux membres de la commission *ad hoc* d'établir leur rapport d'activité. Je me contenterai ici de quelques considérations.

Bien évidemment, l'idéal serait qu'il existât une procédure collective portée par l'APRC. Malheureusement, en l'état actuel du droit, ce sont les individus qui sont concernés par les procédures, au grand dam de certains adhérents qui trouvent qu'on parle trop du juridique, aussi bien dans les réunions locales que dans les bulletins.

Même si les jugements sont individuels, nous pouvons dire que, grâce à l'APRC, les séminaristes et les novices sont obligatoirement affiliés à la Cavimac depuis 2006 et que, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014, ce sont les postulant(e)s qui le sont, dès leur entrée dans une collectivité religieuse. C'est dire que le combat des « anciens » n'aura pas été vain, même s'ils n'en tirent aucun bénéfice pour leur propre retraite !

Depuis 2006, les procédures ont changé de nature. Les situations des « sortis » des Communautés Nouvelles ne sont en rien comparables à celles des ex-diocésains ou congréganistes de type traditionnel. Nous pouvions alors bâtir des dossiers sur un même modèle pour montrer qu'il y avait « *appartenance à une collectivité religieuse par une vie en communauté et une activité au service de la religion* ».

Aujourd'hui, ce ne sont plus 4 – 8 – 12 trimestres qui n'ont pas été cotisés, pour ces adhérents, mais plusieurs dizaines. Malgré quelques réparations du préjudice subi, attribuées grâce à la médiation du SAM, il faut engager des procédures d'abord au TASS et au TGI. C'est long, lourd, complexe, surtout quand les institutions et/ou la Cavimac s'emploient à faire appel de chaque jugement rendu en notre faveur. D'autant plus lourd que les dossiers à constituer et à défendre reposent essentiellement sur Alain G. et Joseph A. Les renforts escomptés sont lents à venir d'où la question que je pose souvent : « *Faut-il continuer à encourager des départs en procédures très longues, sachant que nous risquons de manquer de moyens humains pour les mener à terme ?* »

Il faut savoir que, même lorsqu'il y a l'intervention d'un avocat, l'équipe juridique lui fournit des éléments pour organiser les plaidoiries. Il ne suffit pas de dire : « *Prenons un cabinet d'avocats extérieur et le problème sera résolu* ». C'est méconnaître le travail juridique qui est un perpétuel aller-retour entre l'adhérent et ses défenseurs.

### 2 - Le mauvais calcul des pensions par la Cavimac (périodes 1979-1997)

Force est de constater que, malgré les échanges avec les techniciens de la Cavimac et nos efforts pour leur expliquer que leurs calculs lèsent nos adhérents, c'est un dialogue de sourds. C'est ainsi qu'il a fallu que les quatre adhérents dont la pension est mal calculée pour la période allant de 1979 à 1997, saisisent à nouveau le TASS pour espérer obtenir un calcul juste rectifié.

### 3 - Le partenariat avec les autres associations

#### - L'Apsecc :

Les liens entre nos deux associations se sont un peu renforcés au cours de cette année. Alain Gauthier et moi-même avons participé à leur assemblée générale, fin janvier 2017 ; Thibault Nicolet, chargé des liens avec l'APRC, a assisté à notre conseil d'administration, début septembre. J'ai été conviée au leur, le 6 novembre.

L'Apsecc est confrontée aux mêmes problèmes que nous : vieillissement de ses membres, diminution des effectifs et peu de forces vives pour prendre la relève.